

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA RECRUTATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

Portant intégration et nomination de Monsieur HIZILY-DIVOUZE (Ernest Bonaventure), dans les cadres de la catégorie A hiérarchie des Services Administratifs et Financiers-SAF (Administration Générale).

// E PREMIER MINISTRE

AE

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
 (/u la loi n° 076/84 du 7-12-1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 016/84 du 20-03-1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1978 ;
 (/u la loi n° 15/83 du 3-12-1982 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u l'arrêté n° 2007 du 24-6-1980 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 38/226 du 29-12-1982 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
 (/u le décret n° 62/130/AF du 9-5-1982 fixant les régimes des rémunérations des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/185/AF du 5-7-1982 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 (/u le décret n° 62/187/AF du 5-7-1982 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 3-12-1982 portant statut général des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/190/AF du 5-7-1982 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u le décret n° 60/101/AF-DE du 9-3-1983 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 (/u le décret n° 67/50/AF-DE du 24-12-1987 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 (/u le décret n° 74/228 du 10-6-1974 portant attribution de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les diplômés des Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur du Commerce ;
 (/u le décret n° 74/270 du 31-12-1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 68/196/AF du 5-6-1982 du fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 62/353 du 3-10-1984 portant nomination du Premier Ministre ;
 (/u le décret n° 65/1423 du 7-12-1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 65/1434 du 17-12-1985 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 65/230 du 5-3-1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements, et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat.

AE

D E C R E T E :

ARTICLE 1er- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29-12-1962 (susvisé), Monsieur MEZIDY-DIVOUEZA (Ernest Donaventur), né le 7 Novembre 1955 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale), et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2°- Conformément aux dispositions du décret n° 74/229 du 10-06-1974, susvisé, l'intéressé est classé Administrateur des SAF de 2ème échelon stagiaire, indice 390.

ARTICLE 3°- Monsieur MEZIDY-DIVOUEZA (Ernest Donaventur) est mis à la disposition du Ministère des Finances et du Budget.

ARTICLE 4°- Le présent décret, qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera ~~publié~~ publiée au ~~JO~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 8 Mars 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO TATSIOMA .-

- Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

J.O.C.	1
DGEP/DECE.	3
DGEP/DECE.	1
D.G.D.	3
D.C.F.	1
M.F.	2
INTE.ESCE.	1
DOSSIER.	3
SGCM/SC.	2

/-